

Le Temps, page 9 Suisse
23.08.2010

Pour un code mondial des sociétés de sécurité

Conflits Micheline Calmy-Rey préconise un ensemble de règles mondiales applicables aux armées privées

ATS

Les entreprises de sécurité et les armées privées doivent s'engager à respecter le droit international public humanitaire et les droits de l'homme, estime Micheline Calmy-Rey. Les services de la conseillère fédérale soutiennent un tel code de conduite valable à échelle mondiale.

Lors d'infractions, les armées privées devraient être directement responsables, dit la cheffe du Département fédéral des affaires étrangères dans une interview publiée dimanche par la NZZ am Sonntag. Les homicides, sauf en

cas de légitime défense, la torture et les trafics d'êtres humains doivent être interdits.

«L'objectif est que ce code de conduite modifie les pratiques mêmes des entreprises», poursuit Micheline Calmy-Rey. Les clients des sociétés de sécurité – Etats, organisations humanitaires ou entreprises de matières premières – devraient intégrer ce code de conduite dans leurs contrats. Un tel outil permettrait aussi de porter plainte en cas de violations.

Selon la ministre, plusieurs associations faïtières, qui représentent une centaine d'entreprises, sont favorables à l'élaboration d'un tel code, qui est en passe d'être adopté, après 18 mois de travaux.